

Statistiques sur les emplois vacants

Statistique	Règlement - Cadre	Règlement - Définitions/champ couvert	Règlement - Rapport de qualité	Règlement - NACE Rev. 2	Règlement - ISCO-08	Règlement - Accès aux micro-données
Statistiques d'emplois vacants - JVS	RÈGLEMENT (CE) N° 453/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 avril 2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté	<p>RÈGLEMENT (CE) N° 453/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 avril 2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 19/2009 DE LA COMMISSION du 13 janvier 2009 portant application du règlement (CE) no 453/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté, en ce qui concerne la définition de l'emploi vacant, les dates de référence pour la collecte des données, les spécifications de la transmission des données et les études de faisabilité</p>	RÈGLEMENT (CE) N° 1062/2008 DE LA COMMISSION du 28 octobre 2008 portant application du règlement (CE) n° 453/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté en ce qui concerne les procédures de correction des variations saisonnières et les rapports sur la qualité	Non applicable	Non applicable	Non applicable